



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 MARS 2022

Tenue en téléconférence via ZOOM

Compte-rendu adopté par le Comité exécutif lors de sa réunion du mardi 26 avril 2022

Ouverture de l'Assemblée –

Après avoir accordé quelques minutes pour permettre aux membres de se connecter et d'identifier des candidats aux rôles de Président et Secrétaire de l'AG, Sophie Hottat, dans sa qualité de Secrétaire Générale ff ouvre l'Assemblée à 18:22.

- **Désignation du Président de séance** : Daniela MORMILE
- **Désignation du Secrétaire de séance** : Mercedes JANSSEN CASES

Le Secrétaire General ff passe la parole à la Présidente de l'Assemblée, Daniela Mormile, qui commence par l'

Approbation de l'ordre du jour

La Présidente demande que l'ordre du jour soit affiché à l'écran et donne des explications sur le contenu de celui-ci et, en particulier, sur les modifications aux Statuts proposées.

La Présidente rappelle qu'il s'agit d'une AG qui sort un peu de l'ordinaire car il s'agit plutôt de soumettre à l'appréciation de l'AG des questions techniques et juridiques relatives à la modification des statuts pour permettre à l'organisation de se doter des instruments lui permettant travailler d'une manière plus efficace.

Notamment, permettre à l'avenir d'utiliser les nouvelles technologies dans le but de pouvoir disposer de la possibilité de tenir des réunions et/ou des Assemblées non présentielles y compris le vote à distance y afférent.

Le vote électronique est aussi requis pour les élections statutaires. Par conséquent, outre les modifications nécessaires dans le cadre des Statuts de l'US, des modifications sont aussi requises au sein du Règlement Électoral. Les textes ont été mis à disposition « on line » avec les modifications proposées.

En plus de ces modifications, la Présidente rappelle que les modifications des Statuts concernent également l'autonomie des sections. Finalement, elle fait référence au point 4. de l'Ordre du jour sur la prolongation du Mandat du Comité Exécutif.

La Présidente demande à l'Assemblée d'approuver l'Ordre du Jour. Emmanuel Wietzel (EW) explique qu'il est possible de considérer un point adopté si personne ne manifeste son opposition.

Italo Rubino (IR) intervient pour demander si ce type de modifications, étant très important, n'exige plutôt de les faire adopter dans le cadre d'une Assemblée Générale présentielle à tenir en automne.

La Présidente lui demande d'attendre pour poser cette question puisque maintenant on est à l'adoption de l'OJ et que la question relève du point suivant.

Pietro Rossi (PR) demande quelles sont les règles par rapport aux votes. Il trouve ce format assez « réducteur et peu pratique ».

Juan Pedro Perez Escanilla (JPPE) explique qu'il n'est pas possible de reporter la question des modifications proposée à une autre assemblée parce que justement il faut doter la prochaine assemblée de tous les outils nécessaires pour travailler dans le cadre d'une téléconférence ou voter à distance. Du coup il a fallu scinder l'assemblée en deux étapes : une première pour adopter les nouvelles règles et, ensuite, il y aura une deuxième assemblée qui travaillera en profitant de ces nouvelles règles.

Il ajoute que ces modifications sont le fruit d'un travail de longue durée qui a commencé en 2019 et qui ont fait de discussions au moins à 4 reprises au sein du Comité Exécutif plénier.

Carlo Scano (CS) fait référence à un autre problème très important, à savoir, qu'on ne peut plus faire des élections de la manière traditionnelle. C'est devenu impossible du fait que les collègues ne vont plus au bureau régulièrement. Maintenant deux fois par semaine mais souvent sont en télétravail et cela rend presque impossible de pouvoir faire parvenir le matériel électoral et de vote au bureau. Ceci concerne aussi beaucoup des collègues en délégations qui sont formellement affectés hors du siège mais qu'en réalité, ils ne sont pas dans le lieu d'affectation mais chez eux ou ailleurs. Donc la seule manière d'assurer leur participation au vote est le vote électronique. En plus les services de la poste ou la valise ne fonctionne plus comme avant.

L'ordre du jour est adopté.

Amendements aux Statuts de l'US

La Présidente propose de passer au point 2 de l'OJ (Amendements aux Statuts de l'US) EW explique que la modification des Statuts ce n'est pas quelque chose d'anodin. Il souligne que les modifications sont soumises dans le respect des procédures et que toute la documentation y afférente a été mise à disposition en ligne.

Mercedes Janssen en complément à ce qui ont dit JPEE et CS, explique qu'il est essentiel d'approuver les modifications relatives au vote électronique parce qu'elle a pu constater l'impossibilité de pouvoir gérer et tenir des élections avec les règles en vigueur et ce tenant compte des contraintes que nous avons vécu ces dernières années et donc qu'il est essentiel de pouvoir se doter du vote électronique.

La Présidente rappelle que le but est de faire fonctionner notre organisation dans le nouveau contexte.

Les principaux changements proposés sont :

- Pour les élections, permettre le vote en ligne qui deviendrait la modalité principale, seulement lorsque nécessaire vote par correspondance et éliminer le vote à l'urne.
- Les vidéoconférences
- La question de l'autonomie des sections. La possibilité de transférer les décisions au niveau le plus adéquat.
- À noter qu'il s'agit d'un travail très important qui a été fait avec beaucoup de soin. C'est sans doute sensible car il touche chaque comité et chaque section de l'USB.
- Autres points sensibles sont : faire fonctionner des organes très importants pour notre organisation, notamment la commission de litiges et la commission de contrôle financier.

Emmanuel Wietzel explique les travaux qui ont été suivis pour pouvoir identifier toutes les modifications nécessaires. Il explique avec l'appui d'un tableau qui est monté à l'écran et qui montre que les travaux de modification ont requis 7 réunions du Comité exécutif, 1 CE extraordinaire, 7 réunions de 2 groupes de travail, 5 réunions du Bureau Électoral et l'AG de 2021 qui a validé le processus. A noter les travaux au sein du Bureau Électoral en 2019. En conclusion : plus de deux ans et demi de travail de réflexion sur la réforme des statuts et ce malgré la pandémie.

La Présidente demande que EW montre le tableau à l'écran avec la liste des modifications aux Statuts proposés. Elle note que toutes les modifications sont liées entre elles. Il y a une sorte d'architecture qui a obligé à tout bien analyser pour sauvegarder la cohérence du texte. En effet, dès que l'on prétend modifier un article il faut veiller à ce que les autres articles qui sont en relation soient eux aussi modifiés si nécessaire.

EW présente un exemple : il dit que lorsque le travail relatif à l'autonomie des sections a commencé (à noter que le travail a été mené essentiellement par la section du Conseil) chaque sujet a été répertorié pour savoir à quoi on a touché. EW montre une feuille à l'écran où sont reprises les implications d'une modification sur les autres articles. C'est fait d'une manière très méticuleuse.

IR explique que maintenant il a compris et que lors de son intervention au début de la séance il pensait que les modifications proposées étaient liées à la pandémie et c'est pour cela qu'il pensait que le sujet pouvait être reporté à l'Assemblée générale présentielle en automne. Maintenant il retire ce qu'il avait dit et se montre favorable à l'approbation ce jour des modifications proposées aux Statuts.

Bernd Loescher (BL) explique que beaucoup de modifications sont liées au vote électronique. Ensuite il y a d'autres modifications qui ont pour but d'améliorer le fonctionnement du syndicat, clarification de certains délais. Par exemple, des délais qui expiraient en août ont toujours posé des problèmes au syndicat. Aussi la question de la difficulté de travailler de la commission des litiges, des modifications sont proposées pour lui faciliter le travail et finalement la question de l'autonomie des sections. En tant que syndicaliste du Conseil il note que c'est la section Conseil qui était au départ des propositions mais que, par la suite, des longues discussions avec les autres sections ont permis de dégager un consensus. Ce qui est encore aujourd'hui sur la table part de l'idée qu'une bonne partie de l'action syndicale se passe face à l'employeur qui est différent selon la section. La réalité de chaque comité est différente. L'employeur à Eurocontrol n'agit pas comme celui du Conseil ou la Commission. Comme Daniela l'a dit, les modifications sont très interdépendantes et c'est un équilibre fragile qui a été obtenu et au nom de la section Conseil invite l'assemblée à ne pas rompre cet équilibre qui est le fruit d'un exercice consensuel. Ça serait d'ouvrir une boîte de pandore si l'on n'accepte pas tel qu'écrit maintenant. Sa suggestion à la AG serait d'accepter tous les changements proposés en bloc, sauf des besoins très spécifiques.

La Présidente remercie BL pour avoir contribué très activement à ces propositions de modification des Statuts.

Stefano Panozzo (SP) demande quelques explications et surtout remarque que le texte de base est en français. La Présidente souligne la raison que nous sommes soumis à la Loi Belge et elle exige une langue officielle, donc le français. La version anglaise arrivera en traduction plus tard.

EW confirme cette obligation.

La Présidente demande de passer au vote. Noémie Martens (NM) explique aux participants qu'elle enverra un message individuel à chaque membre participant à l'AG pour lui permettre de voter oui ou non. Il est procédé au vote.

EW explique comment doit fonctionner le vote électronique. Il n'est pas prévu abstention.

BL propose « ne pas voter = s'abstenir ». EW approuve car c'est une manière de tenir compte des abstentions.

Résultat : le point 2 : modification des statuts USB est approuvé à la majorité,

1 non / 31 oui / 4 abstentions

EW : confirme approbation du point des modifications des Statuts

BL signale que pour le compte rendu il ne faut pas reprendre les pourcentages des votes. Il demande que EW dise combien de personnes ont voté. EW propose que les chiffres soient mis dans le chat.

La Présidente dit que les chiffres finaux seront dans le CR.

Modification du Règlement Électoral

La Présidente explique que là aussi, dans le Règlement électoral il a fallu apporter des modifications dans le but d'être cohérent avec les modifications apportées aux Statuts et surtout pour faciliter tout le nécessaire pour le vote électronique. Elle note qu'il y a eu un important travail d'ordre juridique et d'analyse pour pouvoir assurer la cohérence. Merci à Felix Girardon (FG) qui a apporté une grande contribution. Aussi à Jean Philippe Raoult (JPR) et MJC.

Donc il s'agit aussi d'une modification technique. Les participants ont reçu un document très clair, format tableau, qui permet de voir avec détail les modifications. Le tableau est montré à l'écran.

La Présidente note que, en plus des modifications directement liées à l'introduction du vote électronique et la suppression du vote à l'urne, il y a aussi des questions relatives à la neutralisation de certaines périodes de l'année, par exemple les mois de juillet et août, en ce qui concerne la procédure électorale et de vote.

EW dit que le travail de Felix était très important mais au départ c'était Mercedes et Jean Philippe Raoult qui ont proposé le premier projet et ensuite ce sont deux groupes de travail qui ont continué le travail.

MJC note que lors des dernières élections il a été très difficile et lourd de pouvoir gérer tout le processus et qu'il faut faire confiance au travail fait et voter les modifications.

Judith Challis (JC) se demande si peut-être il y a un petit problème de formatage à la page 2 sur la première colonne à gauche « La compétence du bureau se limite » qui faut peut-être corriger.

La Présidente lui demande de regarder le texte final et ne pas le texte avec les « track changes ». EW clarifie que celui de l'écran est le texte final à adopter.

Bernd souligne qu'en effet il y a une sorte de rémunération qui doit être révisée pour qu'elle soit précise dans la nouvelle version modifiée. Seulement une question de forme pas de fond.

La Présidente demande de passer au vote pour les modifications su Règlement électoral (point 3).

EW souligne que on peut passer au vote et NM explique qu'elle a ajouté une case abstention dans le bulletin de vote électronique.

EW signale que tout le monde a voté, on affiche les pourcentages et dans le chat il inscrira les chiffres précises.

La Présidente invite à voter.

EW confirme qu'au vu des résultats les modifications au règlement électoral sont adoptées :

27 oui et 8 abstentions

Prolongation du mandat du Comité Exécutif

La Présidente constate que nous sommes en retard par rapport à la procédure pour le lancement des élections internes et que le Comité Exécutif aura besoin d'un peu plus de temps son mandat devrait être prolongé au-delà du 30 juin 2022 (date d'expiration du mandat actuel).

JPPE explique que logiquement il a été nécessaire de splitter la procédure de l'AG pour permettre l'approbation des modifications proposées et travailler sur des nouvelles bases. Donc lorsque les nouvelles règles seront bien en place, on convoquera l'AG qui devrait lancer la procédure électorale pour la nomination du nouveau comité exécutif.

BL dit qu'il a soutenu la proposition de prolongation en tant que membre du CE. On voit mal comment d'ici-là on pourrait s'organiser avec les nouvelles règles. Par contre, en tant que syndicaliste il estime que le Comité n'a pas fait son travail dans un temps raisonnable et qu'il aurait fallu le faire avant. Il pense qu'il ne faut pas dépasser les 6 mois et que l'on devrait lancer le processus en septembre. Par précaution il pense que le mandat ne peut pas aller au-delà de la fin de l'année. Pour cette raison, il va s'abstenir.

CS dit qu'il ne veut pas faire de polémique et signale que la section Commission a travaillé très bien avec elle du Conseil sur les modifications du Statut et il ne doit pas s'autoflageller car à cause du Covid il y a eu ce retard. D'autre part c'est grâce au Covid que nous avons constaté qu'il fallait modifier le Statut et le Règlement électoral. Il pense que beaucoup de boulot a été fait. Il pense que personne peut accuser le CE de ne pas avoir travaillé.

La Présidente rappelle que les modifications votées vont permettre d'être plus efficace.

PR remercie BL pour les remarques faites. Il veut noter qu'il y a très peu de présence à la AG et il pense qu'il faudrait se pencher pour trouver des explications à ce petit nombre et essayer de faire participer les gens. Les gens sont moins au courant de ce que nous faisons. Donc il faudra trouver un système de développer cet aspect. Peut-être demander à ORSEU de faire une enquête pour savoir pourquoi la participation est si basse. Souhaite que les comités de section travaillent aussi sur cette question.

Sebastian Winkler, veut remercier CS pour ses commentaires auxquels il souscrit. Avec les changements proposés à l'assemblée il pense que se sera mieux à l'avenir. Il remercie Emmanuel et Noémie qui savent très bien comment c'était difficile aller de l'avant avec toutes ces modifications. Par rapport aux commentaires de Pietro, sans doute il serait beau d'avoir plus de gens. Il propose que lorsque le bâtiment de la Maison Syndical sera rénové qu'une fête soit faite pour justement réunir les adhérents. Il veut tout particulièrement remercier le staff du syndicat.

La Présidente remercie les intervenants et avant de passer plus loin elle demande de passer au vote car elle comprend qu'un consensus s'est dégagé sur une prolongation jusqu'à la fin de l'année. Noémie envoi le message pour voter la prolongation jusqu'au 31.12.22.

Carlo par rapport à la participation assez limitée à cette AG, il rappelle que la dernière AG présentielle on n'était pas beaucoup non plus puisqu'on rentrait tous dans la salle de la Maison Syndicale. Il pense qu'évidemment on voudrait tous avoir plus mais les problèmes sont

toujours : peu de participation (beaucoup d'adhérents considèrent l'adhésion comme une assurance), peu de femmes, difficile, de même qu'avec les jeunes ou les nationalités.

La présidente donne les résultats de la votation et la prolongation du mandat du comité exécutif est prolongé jusqu'au 31.12.22.

24 oui / 2 non / 4 abstentions

La Présidente clôture la séance après avoir remercié vivement l'équipe de l'Union Syndicale, Emmanuel, Noémie et Sandra. Elle remercie tous ceux qui ont participé dans la réflexion qui a abouti aux amendements et modifications approuvés par l'AG de ce jour. Finalement elle remercie tous les participants.

La séance est levée à 20h47.

La présidente de séance

DANIELA MORMILE

(e.signed)

La secrétaire de séance

MERCEDES JANSSEN-CASES

(e.signed)
